



demande de caution non payé

Par **DAWAR0603**, le **03/10/2023** à **15:36**

Bonjour

J'ai signé un bail le 15/11/2015 j'avais versé en 2 parties ma caution qui était de 800 euros donc en decembre 2015 400 euros en espee et en et si je m'en souviens bien en 2019 400 euros egalemeht en espee.

Aujourd'hui et suite a des tracas que je viens de resorber juridiquement avec mon proprietaire celui_ci me reclame 400 euros manquant de la caution ! le 3/10/2023 mais c'est haurissant tout cela pour se venger.

Comment proceder pour me defendre etant donne que je n'ai pas de reçu et surtout versé en espee mis a part detae retrait sur mes relevés.

d'avance je remercie de votre lecture eta ide.

Bien à vous